

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-173** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le **4 février 2025**. Cette assemblée aura lieu le **20 février 2025**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-173** vise à modifier la grille des usages et des normes de la zone S11-017 afin d'y autoriser un lieu de retour de contenants consignés d'une superficie maximale de 1 000 mètres carrés.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal, le 10 février 2025

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement